

Référendum communal d'Erpeldange-sur-Sûre : demandez le vote par correspondance via MyGuichet.lu

Dernière modification le 01.09.2025

La commune d'Erpeldange-sur-Sûre organise un **référendum communal le 23 novembre 2025**. Le **vote est obligatoire** pour toute personne inscrite sur les listes électorales de la commune.

Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là ou si vous souhaitez remplir votre bulletin de vote depuis chez vous, vous pouvez opter pour le [vote par correspondance](#).

Vous pouvez demander de voter par correspondance :

- par voie électronique via **MyGuichet.lu** ; **ou**
- par **voie postale** sur papier libre ou sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès de la commune.

Si vous faites la demande en ligne, vous devez :

1. la signer avec votre produit LuxTrust ou votre carte d'identité électronique luxembourgeoise (eID) ; **et**
2. la transmettre via MyGuichet.lu.

Votre demande n'a été envoyée à la commune que si le statut de la démarche affiche "**Transmis**" dans la rubrique "Mes démarches". Vous recevez un e-mail automatique à l'adresse indiquée dans votre espace privé, qui vous informe de la bonne transmission de la démarche.

La demande doit **obligatoirement** parvenir à la commune au plus tard le :

- mardi **14 octobre 2025** si vous souhaitez que la lettre de convocation vous soit envoyée **à l'étranger** ;
- mercredi **29 octobre 2025** si vous souhaitez que la lettre de convocation vous soit **envoyée au Luxembourg**.

Thématiques

Citoyenneté

Démarches

[Demander à voter par correspondance à un référendum](#)